

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N°19 Jeudi 05 mars 2020
RELEVÉ DE DECISIONS – Restaurant L'ECHAUGUETTE à TAINTRUX

MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION (quorum 1) 11 minis

Membres en exercice : 21

Membres présents : 13

Membres votants : 13

Etaient présents :

Membres titulaires

Mesdames: Edith COLIN

Messieurs: Pascal ALTMANN, Luc EVRARD, Patrice FEVE, Philippe GEORGEL, Didier GILLE, Denis HENRY, Bernard MAETZ, Pascal MOHR, Jean Louis THIRIET, Philippe WELSCH

Membres suppléants

Mesdames : Sabine GILLES (représentant Christelle IRMOULI)

Messieurs : Christian BOURION (représentant Jean Claude FOMBARON)

Excusés :

Mesdames : Patricia CALBRIX, Claude KIENER, Christelle IRMOULI

Messieurs : Claude BARLIER, Guy DESRUES, Guy DROCCHI, Jean Claude FOMBARON, Marc MICHEL, Bernard ROPP

COLLEGE PRIVE (quorum 2) : 7 minis

Membres en exercice : 12

Membres présents : 8

Membres votants : 8

Etaient présents :

Membres titulaires

Mesdames : Edith COLIN

Messieurs : Pascal ALTMANN, Luc EVRARD, Didier GILLE, Jean Louis THIRIET, Philippe WELSCH

Membres suppléants

Madame : Sabine GILLES

Monsieur : Christian BOURION

MEMBRES ASSOCIES

Présents :

Madame : Martine GIMILLARO (Conseillère Départementale), Sylvie SIFFERMANN (Sous-Préfète)

Excusés :

Mesdames : Marie-Aude VISINE (ASP)

Messieurs : Fabrice DROUHOT (ASP), David VALENCE (vice-président du Conseil Régional)

Le double quorum étant atteint, la séance démarre à 19 h 00.

Monsieur Pascal MOHR, président du GAL du PETR du Pays de la Déodat ouvre la séance.

Il procède à l'appel des membres présents. Il remercie de sa présence Mesdames Sylvie SIFFERMANN, Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges et Martine GIMILLARO, conseillère départementale. Le président précise que ce comité revêt un caractère particulier puisque c'est son dernier comité en tant que Président car il ne se représente plus aux prochaines élections municipales comme un certain nombre des membres du collège public.

Validation du compte rendu précédent

Aucune remarque n'est formulée par le comité.

Le compte rendu du comité de programmation n°18 du jeudi 19 septembre 2019 est validé à l'unanimité.

2

1. Etude des dossiers

Monsieur Pascal MOHR, avant le passage des dossiers, rappelle la notion de conflit d'intérêts et précise qu'avant chaque dossier la question sera posée aux membres du comité. En cas de conflit d'intérêts avéré, le membre est prié de quitter la salle pour le vote. L'article 10 du règlement intérieur permet dans ce seul cas de ne pas tenir compte de la règle du double quorum.

Le président précise que trois projets ont été abandonnés par les porteurs :

- Parc de la biodiversité – Commune de Laval sur Vologne (nouveau financement privé)
- Aménagement d'un parcours de canoë – Communauté de communes de Bruyères (abandon)
- Bâtiment apicole – Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (abandon de l'apiculteur)

Cela a permis de libérer des fonds réservés pour de nouveaux porteurs de projets.

Il mentionne le déroulé :

- Présentation par le porteur de projet en 5 minutes
- Questions et échanges avec le comité de programmation
- Après le départ du porteur, le comité remplit la grille à l'aide de la notice de sélection
- La synthèse des notes faite par l'équipe technique du Pays est présentée et validée par le comité

1.1 Pré programmation

Porteur	Note de faisabilité	Appréciation de faisabilité	Conflit d'intérêt
Commune de Corcieux – Amélioration de la desserte forestières – Mr DUBOIS	15,1 (100%)	Favorable	/
Commune de Saint Michel sur Meurthe - Reprise d'un commerce rural – Mr MATHIS	17,3 (100%)	Favorable	/
Association HELICOOP - Sentier des passeurs 2020 – Mr BAU et Mme COURANT	16,6 (100%) -30% pour 2ème	Favorable	/
Commune de Ban sur Meurthe/Clefcy - Reprise d'un commerce rural – Mme DIDIERDEFRESSE	17 (100%)	Favorable	/

1.2 Programmation

Porteur	Projet	Note proposée	Montant proposé	Validation
Gaec du Haut Pré	Création d'un atelier de diversification	18,6 (100%)	17 222,85€	Unanimité
Ville de Saint-Dié-des-Vosges	Valorisation du territoire par le Tour de France	15,7 (100%)	30 000 €	Unanimité
CC Bruyères Vallons des Vosges	Création d'une aire de camping-cars	16,9 (100%)	12 850,46€	Unanimité
CA SDDV	Concert Sequenza	14 (90%)	(12 975,15€) 9 082,60€	Unanimité -30% 2ème
OTI de SDDV	Création d'outils de communication	17,4 (100%)	27 047,48€	Unanimité
Guillot Laure	Création d'un atelier de diversification	17,4 (100%)	10 149,57€	Unanimité
Association La Grantéle	Création d'un commerce associatif	18,8 (100%)	7 006,05€	Unanimité
OTI SDDV	Création de guides thématiques	16,3 (100%)	30 000€	Unanimité
OTI Bruyères	Création de guides de communication	14,2 (90%)	14 274,87€	Unanimité
Association le Lançoir	Communication et animation	15,7 (100%)	8 305,83€	Unanimité
PETR Déodatie	Projet de coopération Guide du Routard	18,5 (100%)	30 000€	Unanimité
PETR Déodatie	Projet de coopération itinéraires cyclables	18,9 (100%)	29 706€	Unanimité
PETR Déodatie	Projet de coopération Bistrot de Pays	19,6 (100%)	5 948,80€	Unanimité
PETR Déodatie	Animation – gestion 2019	/	46 677€	/

L'ensemble de ces projets représentent 282 164,06€ de subventions FEADER (LEADER).

Des fiches de validation spécifiques reprenant en détail les projets et conflits d'intérêts par projets sont établies et jointes en annexe.

2. Actualités du programme

➤ Point sur les dossiers au 05 mars 2020

27 sont payés (pour 409 846,11 €) soit 28,85% de la nouvelle enveloppe.

3 en validation de paiement

3 en instruction de demande de paiement

40 projets ont été engagés (convention juridique signée) pour 682 400,59€ soit 48,03% de l'enveloppe.

8 projets en cours de réalisation

12 en passage de CP2

4 en instruction de demande d'aide

9 en construction de la demande d'aide

Dont 1 projet de coopération
8 projets « normaux »

Nous avons 3 dossiers avec un AR de demande mis en attente.

3. Etat de consommation de l'enveloppe financière

Voir le tableau joint

4. Dossiers en contrôle

- 2 dossiers contrôlés en Audit interne par l'ASP
ALABAMA production – La grande Traversée
Commune de Nompatelize – Fresque de mémoire
En attente des conclusions
- 1 dossier contrôlé sur place par l'ASP
Commune de Bruyères – Etude de faisabilité
Aucune anomalie constatée
- 2 dossiers en Contrôle de conformité par l'ASP
Commune de Saint-Dié-des-Vosges – Assistance à maîtrise d'ouvrage dans la restauration collective
Commune de Gerbépal – Rénovation d'un commerce rural
En attente des conclusions
- 2 dossiers en Reperformance par l'AG (Region)
BRESSON Romain – Vente directe
CA Saint-Dié-des-Vosges – Etude patrimoniale du château de Pierre Percée
En attente des conclusions

Bilan 2019

En complément du bilan 2019 qui a été envoyé à tous les membres, un document est joint au dossier qui permet d'insister sur des aspects plus généraux comme la répartition privés/publics et le fonctionnement du comité de programmation.

Conclusion

En s'appuyant sur ce dernier document, monsieur Pascal MOHR tient à remercier très chaleureusement l'ensemble du comité de programmation pour sa participation depuis 2016 et son implication dans le fonctionnement pour l'intérêt des porteurs et du territoire. Le double quorum a toujours été atteint et a permis de travailler sereinement.

Il remercie également l'engagement de l'équipe technique et remercie particulièrement Mme Fanny MOURS qui va nous quitter et a assuré le remplacement de maternité de Corinne CLASQUIN avec brio, sérieux et discrétion.

Monsieur Guy DROCCHI, président du PETR du Pays de la Déodatie, tient à remercier Pascal MOHR, pour son implication sans faille dans la présidence du GAL qui a permis d'accompagner 75 porteurs de projets pour une enveloppe qui a bien progressé passant de 1 204 075€ à 1 420 783€ et lui souhaite bonne continuation dans ses activités.

Pour remercier le comité, Monsieur Pascal MOHR invite l'ensemble des membres à partager le repas proposé par le Bistrot de Pays l'Echaugette.

Séance levée à 20 h 30

Le Président du GAL du Pays de la Déodatie
Pascal MOHR

